

# S'acculturer au secteur des Services à la Personne


**Distanciel**

**Formation continue**


## POUR QUI ?

- Toute personne exerçant dans une structure autorisée



## DURÉE

- 7 h, soit 1 jour



## TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
  - Adhérent Fédésap : 400 € HT
  - Non-adhérent Fédésap : 500 € HT
- Tarif intra sur devis



## PRÉ-REQUIS

- Aucun

## Financements possibles\*

→ OPCO • CNSA • AGEFICE

\*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds



Formation accessible  
aux **personnes en**  
situation de handicap

Cette journée de formation vous apporte les clés essentielles pour comprendre clairement l'environnement d'un Service Autonomie à Domicile autorisé. Vous démêlez les sigles, règles et obligations du secteur grâce à une approche concrète et ancrée dans le terrain, pour une vision globale et opérationnelle du fonctionnement d'un SAD.

## OBJECTIFS

- Comprendre le secteur des services à la personne et situer son service dans l'écosystème de l'aide à domicile.
- Maîtriser les bases du cadre réglementaire d'un SAD autorisé et ses principales obligations.
- Identifier les financements clés (APA, PCH, aide sociale) et leurs impacts sur la tarification.
- Intégrer les enjeux qualité et l'évaluation HAS dans l'organisation du service.
- Acquérir une vision globale et cohérente du secteur pour agir avec assurance au quotidien.

## Programme

### Le secteur des Services à la Personne (SAP) : comprendre le paysage

- Définition et périmètre des 26 activités SAP.
- Les trois modes d'intervention : prestataire, mandataire, emploi direct et leurs impacts pratiques.
- Types de structures : associations, entreprises, CCAS/CIAS.
- Conventions collectives applicables.
- Crédit d'impôt : principes, exceptions et enjeux pour l'usager.

### Déclaration, agrément, autorisation : les trois régimes

- Déclaration : fonctionnement, obligations, limites.
- Agrément : conditions et obligations « qualité » historiques.
- Autorisation : logique médico-sociale, contrôle du Département, responsabilités renforcées.

### Le cadre réglementaire d'un SAD autorisé

- Le CASF : principes (dignité, participation, bientraitance) et obligations d'un ESSMS.
- Droits des usagers : livret, règlement, contrat, participation, médiation.
- Typologie ESSMS : SAVS, SAMSAH, SSIAD, SAD/SAAD, EHPAD, etc.
- Rôle du Département : autorisation, financement, contrôle, évaluation.
- Règlement départemental d'aide sociale (RDAS).
- Outils de la loi 2002-2 : projet de service, CVS, évaluations.
- Cahier des charges SAD : organisation interne, encadrement, plan d'aide, continuité, coordination, signalements.

### Financements et tarification

- APA : fonctionnement, critères, plan d'aide, rôle de l'évaluateur.
- PCH : principes, différences avec l'APA, facturation.
- Aide sociale départementale.
- Habilitation à l'aide sociale : impact sur la tarification.

### Qualité et évaluation HAS

- Objectifs nationaux et enjeux pour les SAD autorisés.
- Référentiel d'évaluation HAS : principes et critères clés.
- Déroulement d'une évaluation : préparation, visite, rapport, suites.